

# De place en place...

Bulletin d'information des Chanteurs et Musiciens Ambulants



*n°3 – Décembre 2019*

***Prochaine rencontre associative :  
Table d'hôtes mercredi 15 janvier à partir de 12h  
au Local de l'association,  
176 rue Pelleport, Paris XXème***

## EDITO

Souvent l'humeur suit la météo. Nous le savons bien, nous qui œuvrons dans la rue. La pluie nous chasse, le vent nous ennuie, le froid nous paralyse. Alors bien au chaud dans nos foyers, entre amis, nous refaisons le monde et préparons les fêtes de fin d'année.

Mais avant de vous présenter nos salutations hivernales, nous voudrions avoir une petite réflexion sur les droits d'auteur. Nous sommes nombreux à aimer les auteurs et compositeurs de toutes ces pépites que nous donnons à entendre à un public ravi. Il semblerait alors normal que nous « renvoyions l'ascenseur » de temps en temps en déclarant les titres que nous interprétons. Ce serait un juste retour des choses.

La procédure n'est pas si compliquée et, dans la mesure où les organisateurs paient déjà la Sacem, permettre que les sous aillent vers ceux que nous interprétons serait de simple et bonne justice. Chacun fera selon son cœur.

A propos de cœur, nous vous présentons nos salutations de fin d'année et tous les vœux qui vont avec.

Ritournelles et Manivelles, 176 rue Pelleport, 75020 Paris  
ritournelles-et-manivelles@live.fr

Site [www.ritournelles-et-manivelles.org](http://www.ritournelles-et-manivelles.org)

Président et trésorier : Luc-Antoine SALMONT dit Riton-la-Manivelle 06 03 19 46 42

Secrétaire : Arnaud MOYENCOURT dit Le Facteur 07 83 95 22 35

## Compte-rendu de notre visite à la SACEM du 8 octobre 2019

Nous vous avons demandé fin septembre par mail de nous retourner vos questions, incompréhensions et mises au point à transmettre auprès de la SACEM. Nous avons réuni plus d'une trentaine de questions, que nous avons d'abord envoyé par mail à la SACEM, puis Riton, Arnaud et Joé se sont rendus au rendez-vous pour recueillir les réponses.

Nous avons été reçus pendant deux heures par Xavier Wittmann, directeur territorial de la SACEM de Paris, et Nathalie Bouin, chargée de clientèle, qui ont regroupé nos questions par catégories, et nous ont fourni de la documentation en rapport avec les thèmes abordés (documentation consultable à notre local, 176 rue Pelleport, 75020 Paris).

Ils nous ont d'abord fait un rappel historique sur la création de la SACEM, qui est une société civile de droit privé. Ses fondements juridiques s'appuient sur le Code de la Propriété Intellectuelle. Ses membres sont tous les auteurs qui leur ont confié la gestion de leurs droits patrimoniaux (de diffusion et de représentation de leurs œuvres). La SACEM gère la répartition des droits de ses membres, qu'ils soient français ou étrangers.

Un auteur qui serait également compositeur et interprète de ses œuvres, et qui n'interpréterait publiquement que celles-là, pourrait faire le choix d'assurer lui-même l'exploitation de ses droits intellectuels.

La SACEM n'est pas en communication avec les autres institutions comme le GUSO, le Pôle Emploi ou les autres organismes d'intermittents du spectacle, et ne transmet aucune donnée sur les artistes qu'elle gère.

Concernant les différentes sortes de prestations :

Lorsqu'il y a un donneur d'ordres (société de spectacle, organisateur de manifestations, etc...), c'est à lui de payer les droits SACEM. La seule obligation de l'artiste est de fournir la liste des œuvres qu'il a interprétées lors de la manifestation.

Seules les animations familiales (mariage, anniversaire, départ en retraite...) ne sont pas soumises à SACEM, à condition qu'elles soient réellement familiales (pas de public extérieur) et gratuites (pas de paiement d'entrées ni de « chapeau » ou rétribution d'aucune sorte).

Lorsque l'interprète agit de sa propre initiative (cas du chanteur de rue qui va jouer sur l'espace public), c'est à lui de régler les droits. Un forfait a été prévu par la SACEM pour ce cas particulier, il était de 18 euros en 2010 et de 19 euros en 2014. Mais, vu le peu d'enjeux financiers en la matière, c'est au déclarant de contacter sa SACEM départementale et de voir avec eux.

Jamais la SACEM ne prendra l'initiative de recouvrer des sommes envers les artistes ambulants.

Cas particulier du Métro parisien : Métro Accords, qui gère les autorisations des artistes du métro, paie une somme forfaitaire à la SACEM pour tous les artistes qui jouent dans les couloirs, bien qu'officiellement, elle ne les « emploie » pas, elle se contente de les « accueillir ».

Pour les manifestations caritatives (Téléthon Restos du Coeur...), le principe de collectage des droits observe les mêmes règles, mais la SACEM, après avoir réparti normalement les droits des auteurs, fait un don aux associations de l'ordre de 30% des droits collectés, pris sur ses fonds propres.

S'agissant du recouvrement des droits :

L'organisateur d'animations ou de spectacles a l'obligation de déclarer sa manifestation avant qu'elle ait lieu, et fournir ensuite l'état des recettes et dépenses, ainsi que le programme diffusé. En l'absence de déclaration préalable, la SACEM rajoute une pénalité de 25% au tarif qui aurait été demandé initialement. En l'absence de paiement, la SACEM émet une requête en injonction de payer, et peut ester en justice si la somme à recouvrer le justifie (environ 300 dossiers portés devant les tribunaux chaque année à Paris).

Si l'organisateur n'a pas fourni le programme joué, un rappel lui est envoyé, avec pénalités possibles.

Point intéressant pour nos membres sociétaires de la SACEM : si un organisateur ne déclare pas les titres que vous avez joués lors de sa manifestation, vous pouvez vous substituer à lui en fournissant directement votre « feuillet jaune » de déclaration de titres à la SACEM du département.

Lorsqu'une œuvre déclarée n'a pas été déposée (œuvre nouvellement créée, ou remaniée comme changement de titre par exemple) les droits sont mis de côté durant 5 ans maximum, et sont mis en instance de répartition jusqu'à ce que les auteurs soient identifiés.

La répartition se fait en principe quatre fois par an et comprend toutes les exécutions (y compris radio/TV, Internet, disques...), et, concernant plus spécifiquement le spectacle vivant (animations, concerts et spectacles) deux fois par an.

En principe, les règles de perception et de redistribution ne doivent pas varier selon les départements, même si certains de nos adhérents ont pu vivre des disparités selon les lieux...

Pour en savoir plus : <https://www.sacem.fr/>

## Animations spontanées et récurrentes dans les rues et sur les marchés :

- 1er dimanche de chaque mois à partir de 13h 00 au « Vieux Belleville » 12 rue des Envierges, 75020 Paris chantons et dansons au **Boeuf Musette** animé par Jack Blackstone, Michel Penneç, Gérard Raimond, et invités !
- Christophe Pinard continue de jouer de l'orgue de barbarie (Odin - 27 touches à anches) dans des rues piétonnes et sur des marchés de Touraine, en particulier le Marché Rabelais - Place Rabelais - Tours, le dimanche matin (quand la météo le permet), de 10 h à 11 h (environ) C'est bien sûr gratuit (puisque sur le marché). Contact à appeler au préalable (car aléatoire) : 06 52 18 62 52
- Riton-la-Manivelle, Marché de la Place de la Réunion (XXème), Tel : 06 03 19 46 42
- Arnaud et Joé, à Paris XXème, Marché place de la Réunion, ou Rue des Pyrénées. Tel : 07 83 95 22 35
- Arnaud et Joé, dans le 93, Marché des Lilas, ou de Bagnolet. Tel : 07 83 95 22 35

DIMANCHE 5 JANVIER DE 14h30 A 17h30

# Le Vieux Belleville

## BOEUF MUSETTE

RESTAURATION A PARTIR DE 13h  
Réservation conseillée, 01 44 62 92 66

12

Restaurant Musette

Le Vieux Belleville

GALETTE DES BOEUF

Métro Pyrénées

12, rue des Envierges, 75020 Paris  
[www.le-vieux-belleville.com](http://www.le-vieux-belleville.com)

## AGENDA Décembre 2019 – Janvier 2020

### Nag'Airs 06 86 15 83 34 :

Chantera au Marché des Lilas (93) les **dimanches 13 et 20 décembre vers 10h à 12h** <http://nagairs.free.fr/>

### Le ZinZin de Fanny et Antoine 06 76 71 69 56 :

**13, 14, 17, 19, 21, 23, 25, 27 et 29 décembre** de 16h30 à 20h30 sur le Marché de Noël, Square Viviani, au pied de la pôvre Notre Dame de Paris

**15 décembre** Dugny (93) Parvis Edith Piaf, Marché de Noël 14h à 18h

**22 et 24 décembre** Vernon (78), de 14h à 17h déambulation en cœur de ville

<http://www.le-zinzin.net/>

### Riton-la-Manivelle 06 03 19 46 42 :

**Tous les Lundis de janvier à 20h30** spectacle "Il était temps", **récitation de chansons originales** accompagné à l'accordéon par Michel Refutin, au théâtre "El Clan Destino", 18 rue des Envierges, 75020 Paris, entrée libre, sortie chapelière, réservation au 06 64 31 52 40 <https://www.riton.org/index.html>

Et n'oublions pas **tous les jeudis au Vieux Belleville** <https://www.le-vieux-belleville.com/programme/>

### Compagnie Jolie Môme :

**Ven 13 et Sam 14 décembre à 20h30, et dim 15 décembre à 16h** : L'exception et la règle – Jolie Môme/Brecht à La Belle Étoile 14 Rue Saint-Just, La Plaine Saint-Denis (93) Réservations au 01 49 98 39 20 – Tarifs 20€ et 13€

**Ven 20 et Sam 21 décembre à 19h** : À contre-courant – Dîners-spectacles à La Belle Étoile 14 Rue Saint-Just, La Plaine Saint-Denis (93). Il faut impérativement réserver au 01 49 98 39 20. Le tarif est de 30€ et comprend l'apéro, le repas ainsi que le spectacle.

[https://cie-joliemome.org/?page\\_id=67&ai1ec=cat\\_ids~32](https://cie-joliemome.org/?page_id=67&ai1ec=cat_ids~32)

### Jack Blackstone et Amalia Domergue :

**Venez fêter Noël avec Diba et Angelo : Spectacle marionnettes et orgue de Barbarie pour enfants de 3 à 99 ans**  
**Mercredi 18 Décembre à 16h30** à l'Armony, 39 rue Edouard Vaillant, 93100 Montreuil sous Bois

### Le duo La Vie Secrète Des Moches :

**En concert avec sa « Ba(l)lade en accordéon-voix chez le populo »**

Vendredi 20 décembre à 20h30 au bar *Chez Cosette*, 41 rue des Envierges, 75020 Paris – M° Pyrénées

Entrée libre, conso requise. Infos 06 60 55 89 56 (Dom)

### Exposition d'instruments de musique mécanique avec Francis Cauli :

**23 au 29 décembre (sauf 25 déc.) Les Baux de Provence (13) Ouvert de 10h à 13h et de 14h à 18h.**

Francis et son ami, facteur d'orgue de Barbarie, vous présentent différents instruments mécaniques de la Perroquette du XVIIIe siècle au phono du début du XXe siècle en passant par l'Ariston et la boîte à musique. Ils vous expliquent leur histoire, leur fonctionnement et bien sûr les font résonner.

**23 décembre au 5 janvier Les Baux de Provence (13)** Francis joue des chansons anciennes sur son orgue de Barbarie et égrène des ritournelles au fil des tours de manivelle. Francis a plus d'un tour dans son sac à malice. Il amuse petits et grands avec ses tours de magie.

**Le 19<sup>ème</sup> prix ARMAND BABEL devient le 1<sup>er</sup> GRAND PRIX VANIA-BABEL**

*Il sera remis le **MERCREDI 18 DÉCEMBRE** 2019*

**Au cabaret / bar / restaurant « LA COULÉE DOUCE » 51 RUE DU SAHEL**

**RESTAURATION DÈS 19H. REMISE DU PRIX & SPECTACLE 21H. 75012 PARIS M° Bel-Air, tél 01 43 41 36 62**

**Le public nombreux pourra ovationner le(a) lauréat(e) 2019**

*ainsi que des lauréats des années précédentes présents (sous réserve d'empêchement) :*

**Marc HAVET, Monique HAILLANT, Jean-Claude MÉRILLON, les COUSINES, Bernard BEAUFRÈRE, Claude GAISNE, Nathalie SOLENCE, Rémy TARRIER, Nicolas CONIC et des surprises...**

**L'Académie Vania - Babel** (auteurs compositeurs interprètes comédiens)